

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Agents de l'Etat

263 Boulevard Voltaire – RDC – 75011 Paris

Téléphone : 09 54 49 00 80

cftcfae@free.fr - <http://www.cftc-fae.fr> - <https://www.facebook.com/cftc.fae.3>

N° 549 – 6 avril 2021

Réévaluation des grilles indiciaires des premiers échelons pour les agents de catégorie C à compter du 1er avril 2021

+ 2 points pour les indices situés entre 330 et 333

+ 1 point pour les indices situés entre 334 et 335

La CFTC FAE revendique depuis longtemps des augmentations de traitement pour les plus petites catégories de la fonction publique.

Sans ces augmentations nous aurions des fonctionnaires rémunérés en dessous du SMIC !

Pour rappel, le point d'indice est quasiment bloqué depuis 2010, engendrant des pertes inacceptables de pouvoir d'achat, allant de 150 € par mois pour un catégorie C, à 200 € pour un catégorie B et 300 € pour un catégorie A.

Ce quasi-gel affecte aussi, directement et proportionnellement le niveau des retraites perçues.

La CFTC FAE peut se satisfaire que nos fonctionnaires de catégorie C ne soient plus rémunérés en dessous du salaire minimum légal. Pour autant, elle estime qu'une augmentation allant de 4,69 € à 9,38€ brut par mois est insuffisante.

Cette revalorisation indiciaire ne concerne que 381 000 des 5 millions d'agents publics. La CFTC s'interroge sur la considération que porte l'Etat employeur à tous ses personnels investis dans leurs missions de service public.

La CFTC FAE défendra toujours le service public et le pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de l'Etat et notamment celui des plus précaires. La CFTC FAE demande l'ouverture rapide de négociations pour la mise en place d'un nouvel accord PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).